



CONSEIL MARITIME DE LA FACADE MANCHE EST – MER DU NORD

Direction interrégionale de la mer
Manche Est – mer du Nord

Secrétariat du Conseil maritime
de la façade Manche Est – mer du Nord

RELEVÉ DE DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

réunie le 15 octobre 2014 à Rouen

La commission permanente du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord s'est réunie le 15 octobre 2014 à la préfecture de la région Haute-Normandie à Rouen sous la présidence de Monsieur Dominique GAMBIER et dans le respect des règles de quorum. La liste de présence est jointe en annexe 1.

La séance est ouverte par le président à 14h05.

Introduction par le président de la commission

M. GAMBIER remercie les membres de la commission permanente pour leur présence.

Un tour de table est effectué (*la liste de présence est jointe en annexe 1*).

M. SEVIN, président de la commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires » du conseil maritime, et directeur général de Ports normands associés (PNA), annonce son départ en retraite le 1^{er} novembre 2014. Il propose son remplacement par M. DEISS, actuel président du directoire du grand port maritime de Rouen et directeur général de PNA à compter du 1^{er} novembre qui est disposé à y candidater. La commission permanente prend note et fait part de son accord de principe.

M. GAMBIER annonce la tenue de l'assemblée plénière du CMF le 12 novembre 2014 au Havre, à bord du bâtiment d'essais et de mesures de la Marine nationale « MONGE ».

Point 1 - Plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine Manche-mer du Nord (PAMM MMN) – avis sur le projet de programme de surveillance

Présentation par Mme Claire DAGUZE, de la Mission de coordination des politiques maritimes de la direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord, en charge de la conduite de l'élaboration du PAMM MMN (*la présentation figure en annexe 2*).

Chaque commission spécialisée a contribué en septembre 2014 à la préparation de l'avis du conseil maritime de la façade sur le projet de programme de surveillance.

Point 1 – Poursuite et approfondissement de l'association des parties prenantes à l'élaboration du plan d'action pour le milieu marin :

Les commissions spécialisées ont recommandé la poursuite et l'approfondissement de l'association menée, notamment avec les représentants des collectivités territoriales.

Point 2 – Renforcement de la coopération internationale au niveau de la sous-région marine :

Les commissions spécialisées ont recommandé que les modalités d'élaboration du programme de surveillance soient comparées, harmonisées et ajustées avec les pays riverains en termes de niveau d'ambition. Elles souhaitent également la mise au point d'indicateurs communs avec les autres conventions internationales.

Point 3 – Acquisition de connaissances sur le milieu marin :

Les commissions spécialisées n'ont pas modifié ce point.

Point 4 – Intégration des suivis locaux :

Les commissions spécialisées ont exprimé leur attachement aux suivis menés par des associations ou organisations professionnelles.

Point 5 – Développement des sciences participatives :

Les commissions spécialisées n'ont pas modifié ce point.

Point 6 – Accès aux données intéressant le milieu marin :

La commission spécialisée « articulation mer et littoral » a demandé des précisions sur les modalités opérationnelles de bancarisation et de diffusion des données du programme de surveillance.

Point 7 – Suivi des impacts de l'ensemble des activités sur le milieu marin :

Les commissions spécialisées ont émis des remarques sur le suivi des impacts des activités professionnelles, synthétisées dans la présente version.

Mme BARBIER, représentant France Nature Environnement, demande un correctif à la dernière phrase de ce point. Elle estime que les impacts sont étudiés de façon très compartimentée et que les effets cumulés sont, quant à eux, mal connus.

Point 8 – Zones ateliers et suivi des impacts cumulés :

La commission spécialisée « milieu vivant » a souhaité que la recherche croisée sur les effets cumulés soit intégrée lors du premier cycle du PAMM.

Point 9 - Thématiques nouvelles :

Mme DAGUZE propose une modification de forme.

Mme BARBIER s'interroge sur la prise en compte des éléments nouveaux avant la révision du PAMM au bout de six ans.

Mme DAGUZE précise que l'analyse à mi-parcours n'est prévue par le code de l'environnement que pour le programme de mesures. Le programme de surveillance peut par ailleurs proposer une mise en œuvre échelonnée des suivis.

M. COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord, rappelle le cadencement itératif du processus, d'un cycle à l'autre du plan d'action pour le milieu marin.

M. LALAUT, représentant le grand port maritime de Dunkerque, estime que la rédaction du paragraphe lié aux émissions atmosphériques doit être précisée.

M. DESPICHT, représentant du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais et président de la commission spécialisée « Ressources non biologiques », répond que cette rédaction correspond à la nécessité d'intégrer, dès maintenant, ce sujet aux suivis.

M. SEVIN estime également que, au vu des montants des investissements à mener par les armateurs, la réflexion sur la qualité de l'air est plus que souhaitable.

Mme DE FRANCO, représentant la confédération française démocratique du travail, rappelle que la norme de 0,1 % concernant le soufre présent dans les combustibles s'appliquent déjà aux navires à quai dans les

ports.

A la demande de M. COSTARD, M. COUPU propose de rajouter les termes « et d'éventuels rejets en mer qui pourraient s'ensuivre ».

Suite aux discussions, le dixième point est intitulé « 10. Points de méthode » qui reprend les recommandations du conseil maritime.

En conclusion, la commission permanente propose que le conseil maritime de la façade émette un avis favorable assorti de ces recommandations (*l'avis figure en annexe 3*).

Point 2 - Schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM)

Présentation par M. David SELAM, chef de la Mission territoriale de Basse-Normandie de la direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord (*la présentation figure en annexe 4*).

La commission spécialisée « Milieu vivant » a été amenée à préparer, le 16 septembre 2014, l'avis sur les projets de schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) du Nord – Pas-de-Calais, de Haute et de Basse Normandie, celui de Picardie n'étant pas encore finalisé.

M. LEPIGOUCHET, représentant la fédération des pêcheurs plaisanciers et sportifs français, demande si toutes les communes littorales ont bien été saisies, car il semblerait que certaines n'aient pas reçu les documents de la consultation.

M. SELAM lui précise que la transmission s'est faite selon les modalités habituelles et que plusieurs communes ont répondu à cette consultation.

M. LEPIGOUCHET relève également que les pêcheurs plaisanciers ont été consultés lors de la phase ultérieure et non leur de la première phase.

M. COUPU lui indique que les différentes catégories d'acteurs ont été interrogées lors de la phase de consultation prévue par les textes, en l'occurrence après les concertations initiales entre services de l'Etat pour construire les projets de schémas.

M. DESPICHT demande si le futur changement de la carte géographique des régions a été anticipé en ce qui concerne les SRDAM.

M. COSTARD relève que l'aire géographique de compétence du comité régional de la conchyliculture Normandie-mer du Nord se calque sur celle de la façade maritime. Il note que es schémas départementaux des structures ont été traités selon une approche cohérente au niveau de la façade maritime.

Mme BARBIER souligne les éléments manquant des SRDAM et relève que l'étude environnementale doit être évolutive et prospective.

M. LEPIGOUCHET rappelle les possibles problèmes de conflits et d'usages sur le domaine public maritime.

M. COUPU souligne, s'agissant de la coordination des schémas sur la façade, que ceux-ci ont été coordonnés pour l'élaboration et l'évaluation environnementale. L'avis donné par le CMF sur ces schémas témoigne de cette mise en continuité sur la façade, quand bien même le cadre juridique de leur construction et de leur adoption était la région littorale. M. COUPU propose un ultime considérant et une proposition de reformulation.

Mme BARBIER souligne la difficulté d'articulation entre des projets régionaux et une instance trans-régionale comme le CMF. L'autorité environnementale devrait être à l'échelle de la façade maritime.

M. COUPU précise que la façade sera peut-être retenue, par le législateur comme périmètre le mieux adapté à l'évaluation environnementale, lors des prochains SRDAM. En tout état de cause, la cohérence sera encore confortée dans le cadre du futur document stratégique de la façade (DSF).

M. COUPU propose que, avant la conclusion, il soit rédigé le paragraphe suivant : « le conseil prend note de la finalisation future de l'évaluation effectuée par l'autorité environnementale à l'attention de chacun des

préfets des régions concernées à l'issue de l'élaboration des schémas. Le conseil demande à en être informé à l'issue ».

A la demande de M. LALAUT, la mention relative à l'éolien est retirée.

M. LEPIGOUCHET émet un vote négatif contre le projet d'avis du conseil.

La commission permanente propose donc, à l'unanimité sauf une voix, que le conseil émette un avis favorable aux trois projets de SRDAM (*l'avis figure en annexe 5*).

Point 3 - Restitutions des travaux préparatoires des commissions spécialisées

Les présidents des cinq commissions spécialisées (CS) sont invités à présenter synthétiquement les échanges et les observations formulées par leurs membres lors des différentes réunions qui se sont tenues en septembre 2014 (*les compte-rendus figurent en annexe 6*).

CS Ressources non biologiques :

M. DESPICHT, président de la commission, remercie le travail du secrétariat du CMF et des membres de la commission. Il souhaite relever les points suivants :

- La dimension transfrontalière de la façade maritime doit être intégrée le plus possible dans les réflexions.
- L'approche zoomée sur un territoire est particulièrement intéressante, d'autant plus si elle est ouverte et participative. Il appelle l'ouverture de la démarche du groupe de travail baie de Seine aux acteurs et parties prenantes, ainsi que le focus sur d'autres territoires comme le détroit du Pas-de-Calais, ou d'autres à définir.

Pour le détail des travaux de la commission spécialisée, M. DESPICHT se rapporte à la lecture de son compte-rendu.

M. COUPU lui confirme que, en ce qui concerne la spatialisation, l'exercice du DSF se fera par une entrée zoomée sur les territoires.

M. GAMBIER informe les membres de la commission permanente de la tenue de rencontres transfrontalières dans le cadre du projet PEGASEAS du programme INTERREG les 13 et 14 novembre 2014 au Havre (stade Océane), au lendemain de l'assemblée plénière du CMF.

CS Loisirs et tourisme :

M. LEPIGOUCHET, président de la commission, rappelle les sujets discutés dans la commission spécialisée.

M. LEPIGOUCHET développe notamment le point relatif à l'harmonisation des règles de pêche à pied et les mesures des arrêtés concernés. Il demande à nouveau la reprise des discussions sur l'harmonisation et la discussion de certaines mesures. M. LEPIGOUCHET fait état de contradictions réglementaires à l'intérieur même de certains départements et d'erreurs techniques dans les arrêtés.

M. GATTO lui indique que la DIRM veille à ce qu'il n'y ait pas d'incohérence réglementaire dans la façade. Il est disposé à poursuivre le travail dans ce sens.

CS Milieu vivant :

Outre les points vus précédemment exposés, Mme BARBIER, présidente de la commission, revient sur la démarche du groupe de travail baie de Seine orientale. Elle regrette la non prise en compte de la baie dans son ensemble et une démarche d'approche encore trop terrestre malgré les prises en compte obtenues du travail des commissions spécialisées.

Mme BARBIER loue le travail de concertation entre les services de l'Etat mais rappelle la nécessité de partenariat avec les parties prenantes.

L'acquisition de connaissances non prise en compte dans le plan d'action pour le milieu marin, devrait faire l'objet de réflexions parallèles. Mme BARBIER rappelle que les connaissances sur les impacts et les effets

croisés des activités anthropiques demeurent très lacunaires.

Il est fortement demandé que l'Etat conserve son rôle régalién pour cadrer certaines décisions très locales de collectivités, notamment en ce qui concerne l'érosion du trait de côte.

Mme BARBIER appelle à une démarche plus globale sur la Manche en matière de pêches maritimes et de prévention vis-à-vis des flottilles industrielles étrangères dans les eaux françaises.

M. COUPU signale que, s'agissant de la gestion des pêcheries, la problématique est prise en charge au niveau communautaire et international.

M. FRANCOIS en appelle à une nouvelle gestion de la Manche plus logique, internationalement mieux intégrée et profitable à la France et à l'Angleterre. Il appelle à une limitation de la taille des grands navires de pêche dans ces eaux.

CS Articulation mer et littoral :

M. LEPETIT, président de la commission, salue les travaux des commissions et du secrétariat du CMF.

Au sujet du trait de côte, à l'intersection de nombreux phénomènes, M. LEPETIT demande que l'Etat cible bien les données pour permettre aux collectivités d'agir efficacement dans un secteur aux enjeux, notamment financiers, très importants.

M. LEPETIT souligne que l'information et la formation sur ces risques côtiers sont très importants. Il estime que les programmes INTERREG y ont un rôle à jouer.

CS Transport maritime et infrastructures portuaires :

M. SEVIN, président de la commission, indique que deux thèmes ont été plus particulièrement approfondis :

- l'adaptation des ports aux nouveaux enjeux. En effet, si les ports sont des espaces sensibles, sur le plan environnemental, ils demeurent surtout des points d'importance économique indiscutable pour les territoires. Il ne faut pas oublier d'intégrer la stratégie nationale portuaire et de mettre en exergue les sujets de développement économique (croisière, trafic et transports multimodaux face à la concurrence routière).

- l'adaptation des ports aux nouvelles exigences en matière de combustible des navires.

Par ailleurs, M. SEVIN estime qu'il faudra être vigilant aux transferts de compétences lors de la réforme territoriale des régions, notamment au titre des ports départementaux.

En ce qui concerne le groupe de travail Baie de Seine, M SEVIN rappelle que la détermination des périmètres étaient au cœur des discussions, il fallait trouver la bonne adéquation, ce qui a été fait.

Il indique enfin que la commission a été amenée à s'interroger sur la portée juridique des futurs DSF, notamment par rapport aux SCOTT.

Mme BARBIER et M. SEVIN rappellent que le sujet de la coordination des ports qui ne peut s'envisager sans la prise en compte de leurs effets structurant au cœur des territoires.

Point 4 – Examen des modifications de la désignation des membres de la commission permanente et des membres des commissions spécialisées

Présentation par M. Vianney HOUETTE, chargé des activités maritimes et littorales de la direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord. (*la délibération modificative figure en annexe 7*).

Les modifications des membres de la commission permanente soumises à arrêté inter-préfectoral sont :

- Monsieur RAISON, représenté par Monsieur LALAUT, succède à Madame CABAU WOEHREL à la présidence du directoire du grand port maritime de Dunkerque.

- Madame PAPORE remplace Monsieur CADIEUX – décédé – pour la représentation de l'Union nationale des producteurs de granulats.

Les modifications des commissions spécialisées concernent des remplacements ou des démissions de membres et l'intégration de Monsieur COSTARD au sein de la commission spécialisée « Milieu vivant ».

La commission permanente se déclare en faveur de l'intégration de Monsieur COSTARD au sein de la commission spécialisée « Milieu vivant ».

Point 5 – Programme LITEAU « Perspectives et représentation des liens mer-terre en Manche Est-mer du Nord à l'horizon 2050 »

Présentation par Mme Fabienne KERVAREC, bureau d'étude ACTEON (*une note de synthèse figure en annexe 8*).

Il s'agit d'un travail sur les représentations sociales et spatiales de l'espace Manche commencé il y a 2 ans, avec un focus sur l'interface terre-mer. Il s'inscrit dans le programme LITEAU porté par le ministère de l'écologie et l'Agence des aires marines protégées. Il bénéficie de l'appui de membres du CMF qui y participent. Une implication forte est demandée aux participants. Une vingtaine d'entretiens avec des acteurs ont eu lieu dans un premier temps hors façade Manche Est-mer du Nord.

Un cadre de travail a été mis en place. 28 entretiens avec un panel d'acteurs de la façade maritime Manche Est-mer du Nord, dont des membres du CMF, ont ensuite été conduits. Ils devaient pouvoir aboutir au constat, de la pluralité des représentations (exemple cartographie et expressions sur des enjeux).

La question de la mémoire a été soulevée au fil du projet : les acteurs partent avec leurs connaissances, l'historique est important. L'exercice fait ressortir de nouvelles questions : le collectif apporte des questions nouvelles. La richesse apportée par les individus au-delà de leur posture institutionnelle a été soulignée.

Mme BARBIER souligne l'intérêt de la démarche et s'interroge sur une extension à d'autres milieux.

M. LALAUT souligne également l'expertise de la subsidiarité. Le lien terre-mer est à renforcer encore, car c'est un enjeu fondamental pour la gouvernance, d'autant plus qu'il est complexe.

La séance est levée par le président M. Dominique GAMBIER à 17h15.

À Rouen, le 10.11.2014

Le président
de la commission permanente


Dominique GAMBIER